

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ---

Rapport n° 13 Conseil d'Administration du 27 janvier 2014

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre: Article:

TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES AU 1^{ER} FEVRIER 2014

CHAPITRE 1 – Transformation d'emplois budgétaires

- **1.1.** Au sein de la filière sapeurs-pompiers professionnels
- 1.1.1 Afin de proposer une solution à un problème de personnel tout en respectant l'engagement pris de ne pas créer de poste, il vous est proposé la transformation de poste suivante :
- transformation d'un poste de sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels en poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté.

Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 13;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs.

Le Président,

Thierry THOMAS



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération nº 13

Conseil d'Administration du 27 janvier 2014

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre : Article :

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiché le :

10 FEV. 2014

Le 27 janvier 2014 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20 décembre 2013, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents: Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Jean Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier

M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier

M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s): M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet MM. Jean-Jacques THOMAS, Georges FOURRÉ, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCOUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES AU 1^{ER} FEVRIER 2014

Vu le rapport n° 13;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les <u>modifications</u> apportées au tableau des effectifs.

PREFECTURE DE L'AISNE

10 FEV. 2014

Le Président,

Thierry THOMAS

- V
1
· ·
N
9
3 30 0 3
300000000000000000000000000000000000000
[+4]
S (22)
(±) /
F-4 F-4
7
- TAN
300000000000000000000000000000000000000
T DC
500000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
TA
500000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
ETA
ETA
500000000000000000000000000000000000000
ETA
ETA

		EFFECTIFS	EFFECTIFS	EFFECTIFS	Dont:	
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	函	POURVUS	BUDGETAIRES	TEMPS NON	OBSERVATIONS
		01/01/2014	01/10/2013	01/02/2014	COMPLET	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS						
Colonel	Ą	2	2	2		
Lieutenant-colonel	⋖	8	9	8		
Commandant	Ą	6	01	6		
Capitaine	Α	5	4	5		
Lieutenant hors classe	В	2	2	2		
Lieutenant de 1ère classe	В	24	24	24		
Lieutenant de 2ème classe	В	5	7	5		
Adjudant	၁	87	85	87		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	ပ	191	147	160		
Caporal chef (grade)	ပ	5	2	5	1	
Caporal et caporal chef appellation	၁	36	22	36		
Sapeur de 1ère classe	ပ	15	4	15		
Sapeur de 2ème classe	၁	0	0	0		
Sous-total		359	345	358	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL						
Médecin de SPP hors classe	A		0	1	:	
Médecin de SPP de 1ère classe	A	1	1	1	-	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 2ème classe	Α	1	1	1	-	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin territorial	A	1	0		-	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Pharmacien de SPP	А	1	1	_		Art 3 Alinéa 5
Infirmier d'encadrement SPP	Α	1	I	1		
Sous-total		9	4	9	3	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	Α	1	1	1		
Attaché Principal	A	1	1	_		
Attaché	A	4	3	4		
Rédacteur principal de 1ère classe	В	1	2	-		
Rédacteur principal de 2ème classe	В	2	2	2		
Rédacteur	В	3	3	3		dont 1 art 3 Alinéa 1
Adjoint administratif principal de 1ère cl	_ c	5	4	5		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	С	5	4	5		
Adjoint administratif de 1ère classe	О	17	91	17		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	23	23	24		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services
1						techniques - art.3 al.2 Loi 26/1/84)
Sous-total		62	28	63	0	

ETAT DU PERSONNEL AU 01/02/2014

		SHIDSHID		Salasaaa	Pont.	
GRADES OU EMPLOIS	CAT. BI		POURVUS	_ ∞	MPS NON	OBSERVATIONS
			01/10/2013	01/02/2014 C	COMPLET	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef classe normale	Ą	1	1	1		
Ingénieur principal	Ą	1	1	1		
Ingénieur	A	3	2	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	В	5	5	5		dont 1 mis à disposition par le conseil général
Technicien principal de 2ème classe	В	4	2	3		
Technicien	В	0	1	1		Art 3 alinéa 2
Agent de maîtrise	၁			1		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	2	2	2		
Adjoint technique principal de 2ème cl	၁	2	3	3		
Adjoint technique de 1ère classe	Э	5	2	4		
Adjoint technique de 2ème cl	၁	5	9	5		
Sous-total		29	26	29	0	The state of the s
FILIERE SOCIALE		;				
Assistant socio-éducatif principal	В		1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		457	434	457	3	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique	·	01	5	10		
CDO CRO	Э	1	0	1		
Apprentis		5	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	Э	7	0	4		Art 3 Alinéa 2